



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT & QUALITÉ DE LA VIE

Association
créée en 1991

Octobre
2021

Bulletin 62

PLU: LES BACOTS N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUS

M. le Maire et sa majorité municipale ont voté le 9 septembre la modification n°3 du PLU malgré l'opposition des associations environnementales de Bois-le-Roi et des 500 familles qui se sont exprimées lors de l'enquête publique, contre la densification rapide et non maîtrisée de notre commune.

MALGRÉ LES DÉNÉGATIONS ET LES DISCOURS RASSURANTS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE, LA DENSIFICATION EST EN MARCHÉ !



Rue des Sesçois: une maison en parfait état et sa clôture typique du patrimoine historique « qui participe à la qualité du paysage urbain* » vont pourtant être démolies pour édifier un immeuble de **12 logements et ses 18 parkings.**



Avenue Paul Doumer:
un permis de construire de

5 logements et 6 parkings vient d'être accordé sur **432 m² de terrain !**

L'arrivée de **logements collectifs en nombre** implique automatiquement la disparition de grands arbres et de la biodiversité. Elle entraîne l'imperméabilisation des sols avec la réalisation des places de stationnement et aggrave les problèmes de circulation. Cet engrenage modifie irrémédiablement notre cadre de vie.

Tout cela peut arriver près de chez vous !

Sans compter que le nouveau PLU **supprime les règles** qui s'appliquaient à l'ensemble du **patrimoine historique** pour ne protéger que quelques maisons selon des critères flous et subjectifs.

A ce rythme, le "charmant village entre Seine et forêt" sera rapidement transformé en ville-dortoir, ce que les Bacots refusent !

Les projets d'équipements publics sont aussi un sujet d'inquiétude.

Bien évidemment notre association n'est pas opposée aux équipements publics dès lors qu'une **vraie concertation** avec les Bacots, et notamment les riverains, **existe avant le dépôt du permis de construire !**

Et dès lors aussi que soient **privilegiées les réhabilitations du bâti existant**, pour des raisons d'écologie et d'économie. C'est exactement le contraire qui s'est produit pour la nouvelle médiathèque dont le permis non conforme est aujourd'hui suspendu par décision de justice.

Le nouveau PLU **supprime toutes règles d'implantation**, de hauteur et d'aspect, pour les bâtiments publics. Si la loi permet ces dispositions, une municipalité qui communique depuis 2 ans, sur sa capacité à « *Protéger notre commune* » devrait s'imposer des règles réellement plus exigeantes préservant notre cadre de vie.

Ne rentrons pas dans une **spirale de densification** où la construction de logements collectifs entraîne la réalisation d'équipements publics en nombre, puis de nouveaux logements collectifs... et on se retrouve **très vite à 8 000, puis 10 000 habitants...** puis les routes ne sont plus assez larges, puis il faut des feux rouges, et, des parkings supplémentaires, des logements plus denses, et puis plus hauts...sans retour en arrière possible. **Les espaces naturels du "charmant village" auront disparu, "avalés" par le béton !**



LE NOUVEAU PLU PRÉTEND PROTÉGER 22 ha SUPPLÉMENTAIRES, MAIS À Y REGARDER DE PLUS PRÈS, C'EST UN LEURRE.

Ces 22 ha comprennent :

- une **partie seulement** des grandes propriétés patrimoniales du quartier de la gare,
- un terrain en face du collège peu propice à la construction (ancienne décharge),
- **quelques parcelles** discontinues,
- une partie de la zone Natura 2000 donc déjà protégée,
- le **parc des Chardonnerets**, près de la gare, ne bénéficie que d'une protection partielle, car des projets de construction y sont envisagés, alors **qu'il devrait être interdit à toute circulation automobile** et que tout agrandissement de la maison des associations ou constructions nouvelles devraient être limitées pour préserver les derniers grands arbres.



Si nous laissons faire, le scénario est écrit à l'avance :

Trop proche des constructions, leur système racinaire très étendu, est ébranlé par les pelleteuses et bulldozers. Ils sont élagués, donc fragilisés, et deviennent victimes de maladies, de parasites. Alors on les déclare dangereux et ils finissent tronçonnés. C'est d'ailleurs le cas de dizaines d'arbres à Bois-le-Roi ces dernières années (59 en 2020 et 97 de janvier à septembre 2021).



Devant la maison des associations, des arbres centenaires et sains, abattus en 2008 par la mairie.

Pour ce parc, l'association réclame une **protection TOTALE**. De nombreuses voix s'élèvent, y compris au sein de la majorité municipale pour le réhabiliter, et en faire un **espace familial de promenade**.

La "maison des associations" devrait être restaurée pour abriter les archives communales et un syndicat d'initiative. En effet le **développement touristique** de notre commune est complètement absent des préoccupations de ce PLU. Pourtant notre gare est la 2ème d' Ile de France pour la fréquentation des randonneurs.

**Ces constats inquiétants ne doivent pas nous conduire au fatalisme.
Ne baissons pas les bras!
Un maire n'est pas propriétaire de sa commune. Il doit prendre en considération l'avis de ses administrés, les informer des décisions envisagées et leur rendre des comptes.**

Au service des Bacots depuis 30 ans, Bois-le-Roi Environnement, association non partisane, sans couleur politique et sans financement autre que les cotisations de ses adhérents, met toute son énergie à contrecarrer des projets qui défigurent notre commune, sa biodiversité encore riche, en un mot son âme.

Faites-nous part de vos idées ou de vos suggestions, sur www.blenvironnement.org

Signalez-nous toutes les atteintes à l'environnement et au patrimoine, que vous constatez ou dont vous entendez parler. Et si vous avez des compétences dans ces domaines à mettre au service de tous, rejoignez-nous !

Rejoignez-nous:
Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

Adhésion 2021

*Notre association est indépendante de toute liste municipale actuelle ou future.
Seules vos cotisations nous permettent de développer nos projets.
Nous vous remercions pour votre soutien*

Nom :	Prénom:	Cotisations:
Adresse :	Code Postal:	• de base : 16 € minimum
Commune:	e-mail :	• de soutien : entre 50 € (soit 17 €*) et 199 € (soit 68 €*)
Téléphone :		• membre bienfaiteur : 200 € (soit 68 €*) ou plus
		*après déduction fiscale

Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association

Secrétariat :
72 avenue Foch
77590 Bois-le-Roi
contact@blenvironnement.org

*66% de votre cotisation versée en 2021 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.